

NOTICE POUR ADHERER OU RENOUVELER SON CONTRAT A L'AMAP

-Pour la saison 2025-2026, les dates de renouvellement sont fixées aux **11 et 18 septembre**

-**L'AG** aura lieu le **samedi 29 novembre à 15h** à la salle de la Birochère.

Possibilité de déposer son dossier COMPLET dès maintenant en cas d'absence à ces dates.

1. J'imprime le contrat légumes et le bulletin d'adhésion à l'AMAP.

→ Pour tout question, adressez-vous au membre du bureau de permanence lors d'une distribution ou envoyez un message à l'adresse suivante:
amappornic@mailo.com

2. Je les lis, les remplis LISIBLEMENT et COMPLETEMENT et je les signe.

3. Je dépose mon **dossier COMPLET** c'est à dire :

>contrat légumes

+ règlement pour les paniers de légumes (possibilité de faire 6 chèques à l'ordre du GAEC DUREAU)

>bulletin d'adhésion

+ règlement de 10 euros à l'ordre de l'AMAP (cotisation due à chaque renouvellement même si l'adhésion précédente s'est faite en cours d'année)

→ Tout dossier doit être déposer COMPLET au minimum 15 jours avant la date de la première distribution.

→ Pas de nouvelle adhésion sur juillet/août/septembre

4 . Quelques jours après mon adhésion, je reçois un lien pour m'inscrire sur « CAMAP », ce qui me permet de m'inscrire aux **permanences**

→ Les permanences sont OBLIGATOIRES et CHAQUE amapien doit réaliser 2 permanences par semestre.

En cas de non respect de cet engagement, l'amapien se verra refuser une nouvelle adhésion.